Informations de base

2020/0054(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement

Mesures spécifiques pour permettre une flexibilité exceptionnelle de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens afin de répondre à la pandémie de Covid-19

Modification Règlement 2013/1301 2011/0275(COD) Modification Règlement 2013/1303 2011/0276(COD)

Subject

3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

- 4.20 Santé publique
- 4.20.01 Médecine, maladies
- 4.20.06 Services de santé, établissements hospitaliers
- 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes
- 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)
- 4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER)

Priorités législatives

La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19

Procédure	terminée

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/0054(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2013/1301 2011/0275(COD) Modification Règlement 2013/1303 2011/0276(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 178-p1 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 177-p1 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 322-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/9/02750